

SEANCE DU
21 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
53

Date de convocation :
15 décembre 2023

Date d'affichage :
22 décembre 2023

OBJET :
**Appel à projets départemental
2024 - Approbation du projet
structurant 2024 du territoire de la
Communauté Urbaine Creusot
Montceau**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 61**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 61**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 10**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre
à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle
de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de
M. David MARTI, président

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET
- M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme
Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle
LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe
PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry
BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel
CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M.
Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU
- M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale
FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M.
Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles
LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M.
Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette
MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie
MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO
- M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY -
Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme
Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie
SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël
VALETTE

CONSEILLERS

ÉTAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Alain BALLOT
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Evelyne COUILLEROT
M. Bernard DURAND
M. Lionel DUPARAY
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Didier LAUBERAT
M. Frédéric MARASCIA
Mme Viviane PERRIN
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Marc REPY



Le rapporteur expose :

« Lors de son assemblée délibérante du 17 novembre 2023, le Département de Saône-et-Loire a reconduit pour l'année 2024 son dispositif d'appel à projets auprès des communes et EPCI de Saône-et-Loire, avec un délai de réponse fixé au 31 décembre 2023.

Cet appel à projets comporte deux leviers complémentaires :

- Un soutien aux projets portés par les communes et les intercommunalités, présentés dans l'une ou l'autre des 5 thématiques suivantes : services de proximité du quotidien et transition énergétique des bâtiments ; urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement ; développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires ; infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien ; santé.

Chaque collectivité a la possibilité de déposer jusqu'à deux dossiers, si au moins l'un des deux présente une action estampillée Plan environnement 71.

- Un soutien à un projet structurant par bassin de vie (correspondant aux territoires de SCoT) dont l'objectif est de participer aux priorités en matière d'équipement.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, en tant que structure porteuse de la contractualisation et du plan local d'urbanisme intercommunal valant Scot, est un bassin de vie, au sens de l'appel à projet structurant.

La Communauté Urbaine peut ainsi déposer jusqu'à trois projets.

Le présent rapport concerne le choix du projet structurant qui doit être présenté au Département de Saône-et-Loire, par la Communauté Urbaine.

Est considéré comme structurant, un projet de portée intercommunale dont l'importance ou l'ampleur témoigne d'une logique de recherche d'attractivité, de développement durable et d'équité territoriale. Ce projet doit également être connecté aux priorités et enjeux identifiés par le Département dans ses documents d'orientation et, notamment, répondre aux ambitions définies dans son Plan environnement en matière de biodiversité, de changement climatique, de ressources en eau et de mobilité.

La subvention du Département est de 250 000 €, sous réserve que le montant ne dépasse pas 80 % du montant HT de dépenses éligibles.

En accompagnement de l'implantation des projets de complexes cinématographiques portés par la société des cinémas LCM, la Communauté Urbaine réalisera l'aménagement des espaces publics attenants aux équipements sur les deux sites concernés, à savoir :

- Plaine des Riaux au Creusot, à proximité du centre-ville, du centre universitaire et du parc de loisirs du parc des Combes,
- Site de l'Embarcadère à Montceau, entre le centre-ville et les grands parcs miniers.

L'opération d'aménagement vise à créer une nouvelle polarité, culturelle, ludique et de loisirs, dans les deux centralités du Creusot et de Montceau, autour de nouvelles fonctions urbaines (parc urbain, lieux conviviaux, espaces de détente et jeux urbains) qui viendront renforcer l'offre existante.

L'opération est vertueuse en matière d'aménagement durable. Elle prend en compte l'obligation de gérer les eaux de pluie à la parcelle par la végétalisation des espaces et le choix des revêtements, la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur grâce à la plantation de nombreux arbres d'alignement et de cépées. Elle organise les cheminements dans l'opération, en continuité des flux piétons existants. Plus généralement, l'opération prend en compte le mieux-vivre en ville, en replaçant l'utilisateur au cœur du projet.

L'opération contribuera à renforcer l'attractivité des centralités urbaine et le rayonnement du territoire. Elle répond également aux ambitions du plan environnement du Département de Saône-et-Loire en matière d'aménagement durable.

Le coût prévisionnel de travaux s'élève à 2 150 000 € HT. Il recouvre des travaux de viabilisation, plateformage, espaces publics.

La première phase de travaux démarrera au printemps 2024 et la deuxième phase, au deuxième semestre 2025 pour une livraison des espaces publics en fin d'année 2025.

Il est donc proposé de présenter l'opération à l'appel à projet 2024 du Département de Saône-et-Loire et solliciter la participation du Département à hauteur de 250 000 €. Au vu du calendrier du projet, phasé sur 2024 et 2025, la même opération pourra être présentée lors de l'appel à projet 2025 du Département.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Alain BALLOT, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

DECIDE

- De présenter à « l'appel à projets structurants » 2024 et 2025 du Département de Saône-et-Loire l'opération multi-sites d'accompagnement à l'implantation de deux complexes cinématographiques » qui s'élève à un montant total de 2 150 000 € HT.
- De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

